Publié le : 28-09-2026

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations :06
Rappel des dates : Convocation Générale : 22/05/2026 - Affichage : 22/05/2026

Le vingt-huit mai deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène	X		
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier		Pouvoir donné à Maryline GALPIN - 26.05.26	
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 26.05.26	
	FOUQUET Stéphane		Pouvoir donné à Mélanie MACÉ - 27.05.26	
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à Tony FOULON - 28.05.26	
SAINT-CELERIN	AÎNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre		Pouvoir donné à Jacky AÎNÉ - 28.05.26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir donné à Michel PRÉ - 26.05.26	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	AHIER Amélie	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia	X		

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Publié le : 28-09-2026

Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau communautaire

Délibération n°2026-05-057

En vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Lors du Conseil communautaire d'installation du 09 avril 2026, la composition du Bureau a été fixée à 23 membres, comme suit :

- Le Président ;
- Les Vice-Président(e)s ;
- Les Maires conseillers(ères) communautaires.

La volonté du Président de nommer un conseiller délégué nécessite la modification de la composition du Bureau communautaire. Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la composition du Bureau communautaire en passant de 23 à 24 membres comme suit :

- Le Président ;
- Les Vice-Président(e)s ;
- Les Maires conseillers(ères) communautaires ;
- Un(e) Conseiller(ère) communautaire.

Le Conseil communautaire,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Après en avoir délibéré, décide de :

Fixer à vingt-quatre (24) le nombre de membres du Bureau communautaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.